

Paris, le 2 février 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

A la suite du communiqué en date du 29 janvier 2021, le Groupe Pierre & Vacances-Center Parcs confirme que le Président du Tribunal de Commerce de Paris a ouvert ce jour une procédure de conciliation à l'égard de Pierre et Vacances S.A. et de certaines de ses filiales, pour une durée de 4 mois, éventuellement prorogeable.

Cette procédure, qui se déroulera sous l'égide d'un conciliateur, permettra d'encadrer au mieux les discussions amiables avec les principaux partenaires du Groupe.

Pour toute information :

Relations Investisseurs et Opérations Stratégiques

Emeline Lauté
+33 (0) 1 58 21 54 76
info.fin@groupepvcp.com

Relations Presse

Valérie Lauthier
+33 (0) 1 58 21 54 61
valerie.lauthier@groupepvcp.com